



Confédération  
Paysanne

## Lettre ouverte aux coopérateurs viticoles français

Bagnolet, le 6 juillet 2005

Les vignerons ont créé leurs premières coopératives au début du vingtième siècle. Leur démarche faisait suite à un important courant mutualiste dont la vocation était de protéger les plus faibles de la violence de la vie économique. La coopération viticole est née de cette expérience mutualiste et, dans certains lieux, des projets d'émancipation véhiculée par les idées révolutionnaires et réformistes.

L'inauguration par Jean Jaurès, un premier mai, de la première coopérative viticole de France, symbolise parfaitement ce profond désir collectif de rendre la vie meilleure. L'idéal égalitaire et mutualiste est encore présent chez beaucoup de vignerons coopérateurs ; mais le vent de la dérégulation et de l'individualisme souffle si fort qu'il paraît parfois désuet d'affirmer nos désirs de solidarité et notre totale aversion pour cette dictature des marchands qui se profile.

Le parti pris de la Confédération paysanne, est de raviver ces valeurs et ces espérances, parfois envers et contre tout.

Pour la Confédération paysanne, qu'elle soit petite ou grosse, une coopérative peut avoir un fonctionnement participatif. Mais nous pensons cependant qu'il existe des tailles critiques au-delà desquelles la coopération est difficilement participative. La course au gigantisme est le produit d'une naïveté professionnelle, d'une sorte de défi à la modernité que nous ne cessons de vouloir relever, et qui nous jettera demain dans les bras du négoce international. La coopération a une responsabilité sur la vie sociale, sur l'emploi, sur l'aménagement et sur l'entraide dans nos villages. L'attrance excessive pour les grosses structures nous fait oublier ce qu'il y a de plus moderne dans la coopération : la richesse de ses missions et celles de ses femmes et de ses hommes. Les pays viticoles émergents n'ont pas ces atouts.

Il nous semble maladroit que la coopération n'ait jamais communiqué sur toutes ces thématiques qui sont capables de faire rêver et cache trop souvent son identité derrière des noms ronflants empruntés au registre nobiliaire en vogue avant 1789.

S'il demeure encore en France de nombreux emplois liés au vin, 120 000 viticulteurs et 880 000 ha de vignes, c'est aussi parce que la législation et la réglementation ont conservé au vin son caractère à la fois paysan et enchanté, voire sacré.

A la Confédération paysanne, nous sommes extrêmement vigilants à la façon dont s'élabore le vin, de la vigne à la cave. Car ce sont les gestes du travail vigneron qui donnent sa valeur au vin. Et ce sont les réglementations strictes héritées du mouvement social de 1907, qui lui conservent son caractère particulièrement valorisant.

Les dérives oenologiques qui se développent actuellement, au nom de l'ajustement des conditions de production à celles des nouveaux pays concurrents, nous semblent être une grossière erreur et un sujet nécessaire de débat.

Accepter les copeaux de chêne, pourquoi pas, si cette tolérance n'entrouvrirait pas la porte à de nombreuses autres aromatisations artificielles. Pourquoi s'embarrasser de volumineux sacs de copeaux quand on pourra demain obtenir le même résultat avec des extraits plus simple d'utilisation ? Le nombre de substances chimiques autorisées par l'OMS rend inconcevable l'ajustement des pratiques françaises sur les pratiques mondiales. Chacun sait que le vin cache du sens et de l'identité. **Les dérives oenologiques, en tuant le sens et l'identité, tueront notre propre revenu et celui de nos enfants.**

Sans jeter la pierre à quiconque dans la représentation professionnelle des vignerons, nous voulons un débat sérieux et approfondi, mais aussi des choix affranchis de la pression du négoce. Ce fut l'idée des coopérateurs de ne pas être des fournisseurs de matière première pour les négociants spéculateurs, mais d'être les forgerons de notre destin. Ne régressons pas !

Nous partageons probablement, avec la plupart des coopérateurs, le sentiment amer d'une volonté délibérée de la part du gouvernement, de la commission européenne et de certains acteurs de la filière, de dissoudre l'ensemble des outils d'encadrement et d'intervention qui nous ont jusqu'ici permis de passer à travers de nombreuses crises. Evidemment, du point de vue des « libéraux », ces règles nous ont fait prendre du retard...( mais par rapport à un objectif que nous ne partageons pas).

L'ONIVINS est clairement mis en cause aujourd'hui par la mise en place des bassins de production, par la restructuration budgétaire et l'aberrante fusion avec l'ONIFLOR.

Nos outils techniques (ITV, ENTAV) ne peuvent plus remplir leur mission, faute de crédits, alors qu'il est urgent de trouver des solutions à des problèmes trop longtemps sous-estimés (degré alcoolique, sélection, résistance aux maladies, diminution des intrants chimiques mécanisme de l'alimentation de la plante, mécanismes des effets terroirs, modes de conduite...).

La crise de restructuration qui s'engage risque clairement de délocaliser le vignoble des zones à vocation viticole évidente (terres pauvres, pentes...) vers des exploitations aux terres plus fertiles et irrigables, qui pourront espérer, pendant quelques années, des avantages comparatifs avec les « nouveaux » pays viticoles. Nous serons probablement d'accord pour demander ensemble une étude sérieuse du coût social de la disparition prévisible de certaines vignobles et faire en sorte que des aides particulières, au nom d'une solidarité nationale bien méritée, s'appliquent aux exploitants en recherche d'équilibre, en survie, ou aux contraintes environnementales ou agronomiques particulièrement contraignantes..

Dans les conditions nouvelles qui nous sont faites, peut-être de nouvelles formes de coopération devront-elles naître ou renaître pour assurer des économies de coût substantielles, dans le cadre d'entraides fructueuses pour la vie sociale (CUMA, banque de travail...). Pour que cet élan vital renaisse, il ne faut plus supporter les disparitions d'exploitation, et trouver des formules mutuelles pour installer de nouveaux collègues.

L'ajustement structurel proposé (arrachage définitif), et plus ou moins accepté, représente dans cet esprit une réelle menace ; il est destructeur et n'aura pas d'efficacité sur les cours si le négoce continue à augmenter ses importations, si on n'exclue pas du droit à commercialiser les pseudo vins, et si on laisse filer les rendements dans le vignoble français. Les équilibres du monde rural doivent être mis au dessus des règles de la liberticide « liberté » économique totale.

Au-delà des sensibilités syndicales et politiques, nous en appelons à l'ouverture d'une période nouvelle faite de débats, de tolérance et de volonté d'analyse prospective dans l'affirmation commune que le métier de paysan est d'utilité publique.

Nous vous souhaitons à tous un bon congrès, des échanges riches, le goût à toujours faire meilleur, tant dans l'élaboration du vin que dans la défense des vigneron et des installations.

*Salutations fraternelles*

Pour la Confédération paysanne,

**Gérard Durand**

Porte-Parole National

**Pascal Frissant**

Responsable de la Commission viticole nationale

**C'est le sort des vigneron qui est aujourd'hui en jeu, au cœur d'une crise majeure impitoyable pour les plus fragiles d'entre nous.**

La libéralisation en marche de l'économie viticole se révèle désastreuse pour notre revenu et pour notre survie ; elle veut imposer une restructuration de la filière dont les rescapés devront se plier aux politiques d'entreprise de quelques grands groupes financiers leaders sur la marché mondial.

Coûts de production écrasés, méthodes de culture et de vinification industrielles, standardisation des « produits », pour les vins de pays comme pour les AOC, sonneront le glas de ce qui fait la richesse de notre métier, détruisant dans le même temps tout un pan du tissu social essentiel pour la vitalité des territoires.

Cette crise n'est pas le fait du hasard :

→ La totale désorganisation du marché relève du démantèlement programmé des politiques publiques d'encadrement des volumes, produits ou importés, alors même que la seule baisse de la consommation européenne les rendait pertinentes.

→ Elle découle de la distribution incompréhensible de droits de plantation nouveaux, qui faisait suite à des campagnes d'arrachage tragiques pour nombre des coopératives du Languedoc.

→ Elle procède d'une volonté délibérée d'entretenir des distorsions de concurrence entre Etats membres pour diviser les vigneron européens, tout en abandonnant le principe de préférence communautaire, fondateur de la construction européenne, et conforme au principe de souveraineté alimentaire.

Etranglés par la crise, les vigneron sont souvent désorientés ; entre un discours public anti-vin visant à nous culpabiliser, et le positionnement des professionnels qui prônent la fuite en avant avec le vin industriel, beaucoup sont tentés par le renoncement et l'arrachage définitif.

C'est en traçant les perspectives lisibles et cohérentes que nous trouverons la force de résister :

→ En exigeant des aides de trésorerie substantielles, à la hauteur des enjeux pour nos territoires

→ En refusant l'arrachage et en reconstruisant une OCM contraignante, mais protectrice pour le plus grand nombre

→ En réaffirmant la définition de ce qu'est le vin, pour couper la route aux dérives industrielles et financières qui ne servent ni les vigneron ni les consommateurs

→ En nous réappropriant au sein de nos coopératives un débat de fond trop souvent éludé, portant notamment sur les moyens à mettre en œuvre nous-mêmes pour pérenniser notre métier

→ En renforçant ou en créant des réseaux de solidarité pour qu'aucune exploitation viticole ne puisse disparaître dans l'indifférence.

**Les vigneron coopérateurs de la Confédération paysanne**